



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

L'accès aux terres agricoles pour la relève : plus qu'une question de morcellement

Longueuil, le 9 décembre 2021– Ce mardi, le projet de loi 103 qui introduit des changements à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ainsi qu'aux fonctions et aux compétences de la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été adopté, et ce, malgré l'opposition de nombreux groupes.

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) répète qu'un projet de loi omnibus n'est pas la façon appropriée d'adresser un enjeu aussi important que celui de l'accès à des terres agricoles de qualité pour les futurs agriculteurs et agricultrices.

En toile de fond à ce projet de loi, demeure la véritable problématique pour les producteurs et productrices, soit celle de la dépossession tranquille de nos campagnes rendant presque impossible l'accès à la terre pour nos relèves agricoles.

Rappelons que, selon Financement agricole Canada, la valeur moyenne des terres en culture a plus que triplé depuis 2007 et que le prix élevé des terres, comparativement à leur rendement agroéconomique, précarise nos entreprises agricoles. De plus, comme le démontre notre sondage fait en octobre dernier, 87 % des relèves affirment que cette augmentation est le frein principal au démarrage et au transfert d'entreprises.

Le projet de loi 103 aura cependant été l'occasion de rappeler l'urgence de se doter d'une approche globale pour assurer l'autonomie alimentaire du Québec qui passe par la mise en place de conditions favorables à l'établissement de la relève.

Il est impératif d'agir non seulement pour protéger la vocation des terres et s'assurer du maintien en culture des plus petits lots, mais également pour mettre en place des solutions adaptées aux vrais enjeux.

Parmi celles-ci pensons, entre autres, au financement des programmes dédiés à la relève, à l'obligation de maintenir en culture les lots en zone agricole, à la facilitation de l'accès aux terres par des conditions de location avantageuses et à long terme, aux incitatifs fiscaux pour favoriser la location ou la vente des terres à des jeunes agriculteurs, etc.

« Au lieu de régler un seul aspect de la problématique, faisons preuve d'ambition et créons ensemble une table de travail avec les acteurs du milieu dont l'objectif sera de mettre en place divers mécanismes qui conviennent à tous. C'est ça la bonne façon de soutenir la relève et de mettre en valeur la richesse de notre territoire » -*Julie Bissonnette, présidente de la Fédération de la Relève agricole du Québec.*

À propos de la Fédération de la relève agricole du Québec

Depuis sa fondation en 1982, la FRAQ est un mouvement qui porte la voix de milliers de jeunes de moins de 40 ans étant établis en agriculture ou souhaitant le devenir. Nous fédérons 13 syndicats qui regroupent 2 000 membres volontaires et engagés, dans toutes les productions agricoles et de partout au Québec. Nous nous impliquons à un niveau local, régional, national et même international.

Notre objectif ? Favoriser, par la collaboration et l'ouverture, l'établissement des entreprises agricoles de la relève au Québec.

– 30 –

Source :

Véronique Simard Brochu,
Coordonnatrices aux affaires publiques
Fédération de la relève agricole du Québec
579-999-0445 | vsimard-brochu@upa.qc.ca